

## RAPPORT EXTRAPARLEMENTAIRE 2023-2024

### CONSEIL D'ADMINISTRATION DES SERVICES INDUSTRIELS DE GENÈVE (SIG)

Propriété du Canton, de la Ville de Genève et des communes genevoises, les SIG sont un établissement public autonome. Sa mission et ses activités sont notamment définies par la Constitution genevoise et la loi sur l'organisation des Services Industriels de Genève.

#### Présences aux séances SIG de juin 2023 à fin mars 2024

Conseils d'administration : 12

Membre du Comité Nomination rémunération (CNR) jusqu'à fin janvier 2024 : 5 séances

Reprise de la présidence de la commission du personnel (CPO) qui m'empêche, selon le règlement interne, de siéger au CNR en ayant cette nouvelle fonction.

Modules (séances d'informations) : 4

Commission du personnel (CPO) : 2 séances (dès 1<sup>er</sup> février, début nouvelle législature)

En interne : Fonds Mécénat : 3 séances

Soit un total de 26 séances, tous sujets confondus.

#### Changement au Conseil de Fondation dès le 1<sup>er</sup> février 2024.

Michel Balestra a quitté la présidence du Conseil d'administration après 10 ans (2014-2024). Une fête a été organisée pour son départ en présence d'Antonio Hodgers qui lui a préparé un très bel hommage. Une majorité de collaboratrices et collaborateurs ainsi que les membres du Conseil étaient présent-e-s. Les éloges furent nombreux et largement mérités.

Robert Cramer est le nouveau président des SIG, il est entré en fonction le 1<sup>er</sup> février 2024.

Les membres du CA ont également changé. Sans toutes et tous les désigner, nous sommes 4 Vert-e-s (5 avec le nouveau président) : Sylvia Leuenberger désignée par le Conseil d'Etat, Maryam Yunus Ebener, une des représentante des Communes (ACG), Hugo Zbinden, représentant des Vert-e-s, élu par le Grand Conseil, et moi-même occupant un des 4 sièges de la Ville de Genève, élue par le Conseil municipal.

#### L'entreprise SIG

SIG distribue l'électricité, le gaz et l'eau potable à 243 000 clientes et clients. Elle récupère puis traite les eaux usées, et elle valorise les déchets. Elle a également déployé des réseaux de télécommunication, dont un basé sur la fibre optique.

Son objectif est de contribuer à réduire la dépendance du Canton aux énergies fossiles, d'une part en maîtrisant les besoins énergétiques (« moins consommer »), et, d'autre part, en construisant les infrastructures qui, demain, produiront de l'électricité et de la chaleur à partir de sources renouvelables et locales (« mieux consommer »).

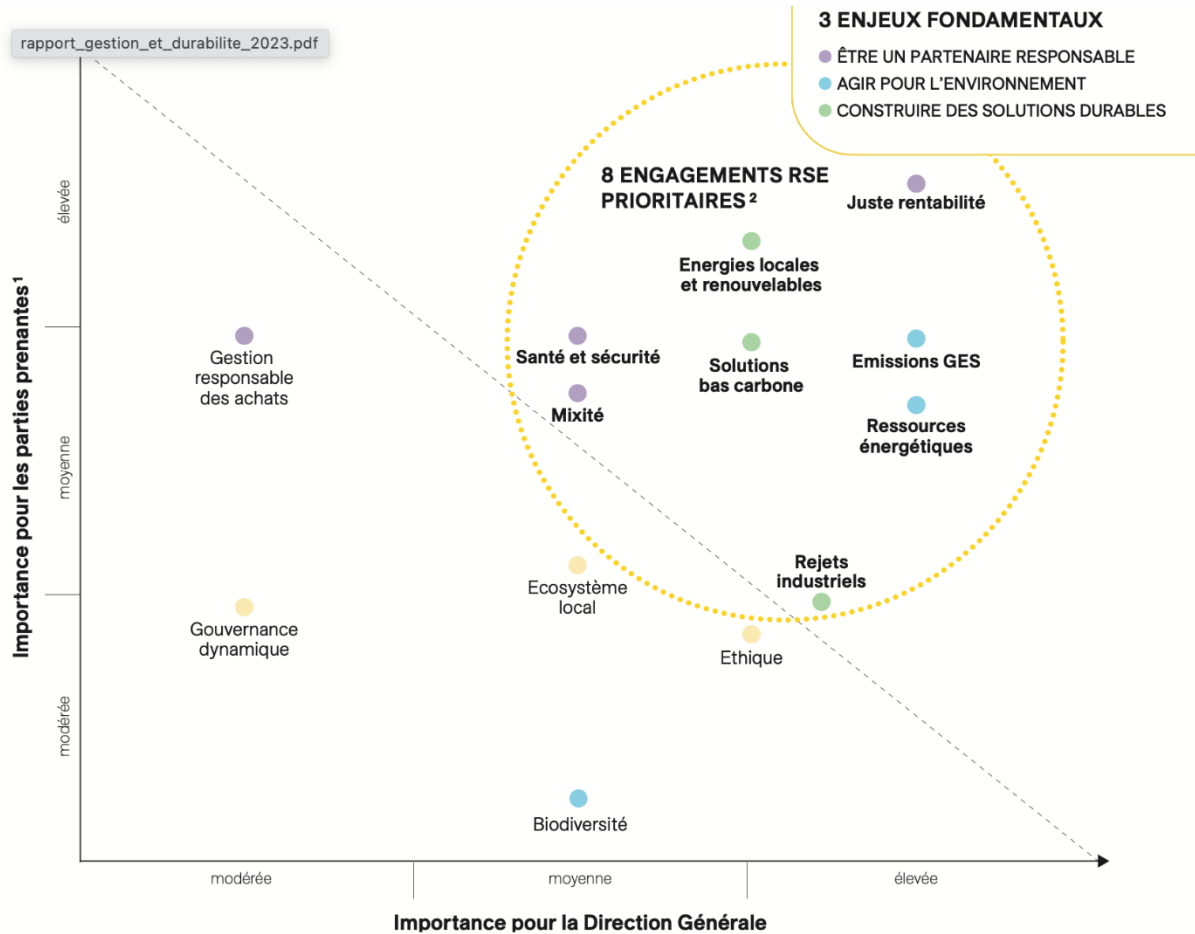
Les SIG sont résolument engagés dans cette voie depuis plusieurs années. Grâce à la valorisation des déchets et à l'eau du lac, elle alimente ses réseaux de chaleur et de froid et en poursuit l'extension. A l'avenir, elle exploitera aussi le potentiel de la géothermie. Elle accélère également le développement de sa production d'électricité solaire. Par ailleurs, depuis quinze ans, notamment au travers de son programme éco21, SIG encourage sa clientèle à réduire sa consommation énergétique, en prodiguant des conseils et en octroyant des incitations financières. Pionnière en Suisse dans ce domaine, elle peut se prévaloir de résultats probants.

SIG en 2023



**Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE) - Définition des priorités**

SIG a retenu huit engagements de durabilité prioritaires, qui définissent les grandes lignes de sa RSE. Afin de formaliser le cadre de sa responsabilité sociétale, le Conseil d'administration de l'entreprise ainsi que sa Direction générale ont défini trois enjeux de durabilité considérés comme des ambitions stratégiques et prioritaires pour l'entreprise. Ces trois enjeux sont les suivants :



Cet exercice de priorisation réalisé par le Conseil d'administration, dont les membres sont des représentant-e-s des propriétaires de SIG ou du personnel de l'entreprise, et par la Direction générale, est représenté sur le graphique, appelé également matrice de matérialité.

En publiant, pour la première fois, sa matrice de matérialité ainsi que ses ambitions ciblées pour 2030, et, plus globalement, en faisant évoluer son rapport de gestion vers un rapport de gestion et de durabilité, l'entreprise se conforme par ailleurs aux récentes modifications du Code des obligations. L'exigence de communication sur les questions non financières, concernant notamment l'impact des entreprises sur l'environnement et la société en général, découle du contre-projet que le Conseil fédéral a opposé à l'initiative « Entreprises responsables » rejetée par le peuple en 2020. Elle introduit, dans le Code des obligations, un devoir de transparence en matière environnementale, sociale et de gouvernance.

### Gestion des risques

De par ses activités industrielles et de service, SIG est exposé à différents risques (stratégique, opérationnel, financier et réglementaire) dont les impacts sont évalués sous des angles financier, réputationnel, humain, client et environnemental. Le système de gestion des risques vise à identifier ces risques, les évaluer et les maîtriser. Ainsi, grâce à des revues régulières de ces risques, SIG définit et met en œuvre les actions pour en prémunir et les maîtriser en cas de survenance. Le changement climatique accentue la probabilité de certains risques et leurs impacts. Dès 2024, SIG intégrera, dans son système de gestion des risques, les impacts que le changement climatique fait peser sur les activités de l'entreprise.

## Juste rentabilité

En tant qu'entreprise publique, notamment active sur des marchés régulés, SIG se doit d'être exemplaire en matière de maîtrise des coûts et d'application de justes niveaux de marges. Les tarifs pratiqués par l'entreprise sont transparents et conformes aux exigences des régulateurs, en particulier sur le sujet des marges autorisées. Ces dernières, ou les justes niveaux de marges que l'entreprise fixe pour ses activités en concurrence, doivent permettre à SIG de réaliser ses missions dans un cadre économique stable et pérenne.

L'entreprise doit notamment pouvoir financer tant le renouvellement et la modernisation de ses actifs existants, afin d'assurer la qualité et la fiabilité de ses prestations historiques, que la construction de nouveaux ouvrages et réseaux permettant de réaliser la transition écologique. En vertu du Plan directeur de l'énergie, la transition énergétique dans le canton de Genève nécessite en particulier la mise en place d'un vaste réseau de chaleur à distance, alimenté majoritairement par des sources renouvelables, dont les ouvrages de production sont en construction.

**L'ensemble formera les réseaux thermiques structurants GeniLac et GeniTerre. SIG a estimé à près de 1.5 milliard de francs, les investissements nécessaires au déploiement de ces réseaux thermiques structurants.**

La production d'énergie thermique (chaleur et froid) d'origine renouvelable ou de récupération est appelée à fortement augmenter. De 314 GWh en 2023, il est attendu qu'elle atteigne 700 GWh en 2030. Combinée avec la valorisation future de ses rejets industriels, ce sont au total environ 900 GWh que l'entreprise prévoit de produire pour les réseaux thermiques structurants à l'horizon 2030.

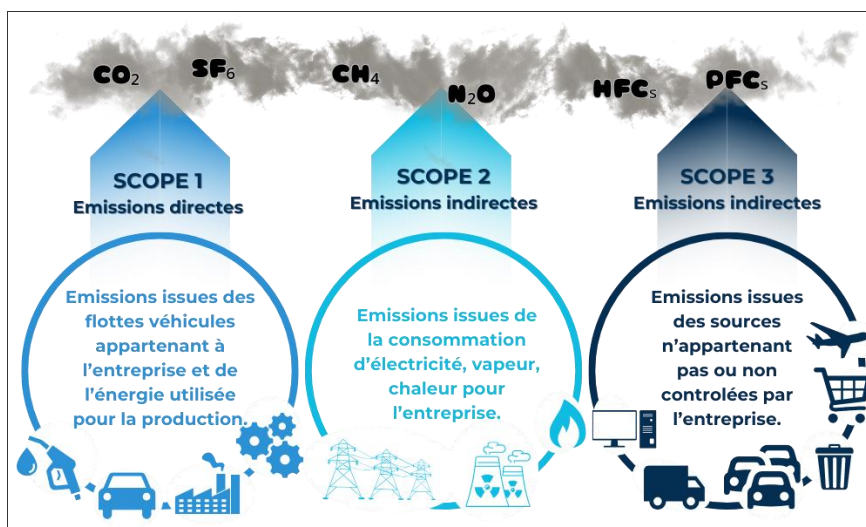
## Réduire ses émissions directes de gaz à effet de serre

Le bilan carbone d'une entreprise mesure les émissions de gaz à effet de serre générées par ses activités. Il comprend trois périmètres (appelés « scopes »), selon le niveau de maîtrise dont dispose l'entreprise pour juguler ces émissions

Les émissions directes de gaz à effet de serre de SIG, qui correspondent au « scope 1 » de son bilan carbone, se sont élevées en 2023 à environ 73 000 tCO<sup>2</sup>. Ces émissions prennent la forme de dioxyde de carbone (CO<sup>2</sup>), de méthane ou encore de protoxyde d'azote (N<sub>2</sub>O). SIG se donne comme objectif de réduire de 60% ces émissions en 2030 par rapport à 2019.

### SCOPE 1, 2, 3

Les émissions directes et indirectes :



Cartographique des SCOPES 1, 2 et 3 selon le GHG Protocol

### **Nouveaux compteurs (smart meters)**

Dans le cadre de la Stratégie énergétique 2050, le déploiement des compteurs dits intelligents (smart meters) a été inscrit dans la Loi et l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité. Cela signifie que les exploitants de réseaux électriques devront remplacer au moins 80 % des anciens compteurs par des compteurs intelligents, d'ici fin 2027.

SIG a commencé à installer les premiers compteurs en novembre 2023, pour une phase de tests. Le déploiement à large échelle débutera quant à lui en 2025.

Ces nouveaux appareils mesureront la consommation d'électricité presque en temps réel, et permettront ainsi aux utilisateurs et utilisatrices de réduire leur consommation, tout en garantissant la conformité avec la Loi sur la protection des données. À terme, ils doivent aussi améliorer l'efficacité du réseau de distribution électrique.

### **Conclusion**

Pour ce 3<sup>ème</sup> rapport d'activité depuis mon entrée en fonction, j'ai relevé les faits les plus marquants des activités de SIG. Il y en a davantage car l'entreprise foisonne de projets passionnants et il est réjouissant qu'elle se projette plus que jamais dans les projets de durabilité et de responsabilité sociale.

*Pour en savoir plus : lire le rapport de gestion et de durabilité disponible en ligne sur le site des SIG, ainsi que le rapport financier.*

Marie-Pierre Theubet  
Genève, avril 2024